

Image not found or type unknown



Comment se protéger contre l'insolvabilité d'un concubin

Par **safifille_old**, le **24/11/2007** à **09:50**

bonjour,rrn
je vis actuellement en concubinage avec un homme qui sur les docts est domicilié chez moi (en revanche l'appartement est a mon nom seul et les quittances également). Il ne participe que très rarement aux frais du couple et de surcroit ne régle pas ses propres factures. rnr
En cas de mise en demeure ou d'intervention d'huissier chez moi dans quelle mesure je peux me défendre afin de protéger les biens qui ont été payés que par moi ?? Suis-je légalement supposée éponger ses dettes ?rnr
Il ne veut pas partir .. comment faire pour le mettre dehors ?rnr
merci de votre réponse
cordialement